

N° D'ORDRE : 2018-033

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 04**Excusés : 02**Absent : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 24**Date de convocation : 4 avril 2018*SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18h40) - M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine (arrivée à 18h55) - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à Mme ROURE Simone ; M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise ; Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain ; M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno ;

Absent : M. PAPINIO Raoul

Excusés : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

06 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Compte Administratif 2017 du budget principal de la Commune s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Opérations de l'exercice	6 593 305,24	7 026 696,51	2 816 110,86	5 003 513,92	9 409 416,10	12 030 210,43
Résultat de l'année		433 391,27		2 187 403,06		2 620 794,33
Résultat antérieur reporté		1 363 538,52	1 158 447,07	0,00		205 091,45
Résultat de clôture		1 796 929,79		1 028 955,99		2 825 885,78
Restes à réaliser INV			1 202 272,55	312 072,92	890 199,63	
Résultat Commune		1 796 929,79		138 756,36		1 935 686,15

1- Le fonctionnement :

L'excédent cumulé en fonctionnement est de l'ordre de 1 796 929.79 €. L'excédent sera repris au budget primitif 2018. Il convient de déduire les restes à réaliser en fonctionnement (participation SYMIELEC pour 30 586.85 €).

Il s'explique notamment par les éléments suivants :

- La moindre consommation des crédits prévus au 011 (charges à caractère général) :
- 239 459.58 €

L'écart entre le budget et le réalisé 2017 s'explique notamment par des économies réalisées sur les achats de fournitures des services administratifs, du service périscolaire et animation, la maîtrise des dépenses des services techniques, la diminution des repas commandés à la Maison de retraite pour le portage des repas, la non réalisation des enveloppes prévisionnelles prévues pour les fourrières animales et véhicules, les annonces ainsi que pour les éventuels contentieux et honoraires.

- Le report des crédits relatifs aux participations du SYMIELEC au titre des opérations d'enfouissement des réseaux : 30 586.85 €. Concernant ce report, il sera soldé en fin d'année 2018 puisque ces dépenses relèvent de la métropole.
- L'enveloppe relative aux charges de personnel a été consommée quasi-intégralement (solde de 9 555,55 €).

La hausse des recettes par rapport aux prévisions :

- 013 - Atténuations de charges : + 95 494 € de remboursement de contrats aidés supplémentaires.

- 70 - Produits des services : + 73 928 € liés notamment aux encaissements des activités extrascolaires du mercredi à la suite du passage de la semaine à 4 jours, aux concessions de cimetière.

- 73 – Impôts et taxes : + 22 739,00 € sur les taxes foncières et d'habitation par rapport aux prévisions budgétaires ; + 124 230 € sur la taxe additionnelle des droits de mutation par rapport aux prévisions budgétaires.

Enfin, le montant des dotations de l'Etat est supérieur aux prévisions : + 13 757 € sur la dotation forfaitaire, + 23 848 € sur la dotation nationale de péréquation, + 41 729 € au titre de la compensation de l'état sur les exonérations de la taxe d'habitation.

2- L'investissement :

Le résultat annuel de la section est positif de 138 756.36 €. Ce résultat sera reporté en recettes d'investissement sur le budget principal 2018.

Opérations

Dépenses

Recettes

		Réalisé	RAR	Réalisé	RAR
0202	PLU	27 233.46 €	19 963.88 €		
0502	Terrain de Foot Pin Rolland	5632.80 €	3516.00 €		
0601	Travaux de voirie	70 984.67 €	34 937.28 €	6000.00 €	
0602	Mise en sécurité	0 €			
0603	Environnement forêt	10 000 €			
0604	Postes de secours	986.40 €			
0607	Vidéo protection	13 477.03 €	2 357 €		
0702	Ermitage	21 215.93 €		10 440.00 €	13 332.00 €
0805	Réseau incendie	6 355.60 €			
0806	Cimetière	89 190.00 €	20632.00 €		66 000.00 €
53	Divers travaux de bâtiments	88 016.76 €	51 053.03 €	85 641.20 €	120 122.62 €
54	Equipements sportifs	1 019.45 €			
59	travaux électricité	6397.92 €	12 870.44 €		
62	Espaces Verts		8844.00 €		
68	Acquisition matériel informatique	84 570.74 €	17 666.08 €		
69	Acquisition mobilier adm	491.72 €			
70	Matériel restaurant scolaire	4783.87 €			
76	Mobilier matériel scolaire	4427.81 €			
77	Autres Matériels	61 824.67 €	8 123.58 €		
9701	Acquisition de véhicules	127 266.77 €			17 500.00 €
9801	Acquisition marine		9970.00 €		
9803	Jeux divers pour enfants	0 €	0 €	2604.00 €	2604.00 €
201101	Projet cuisine centrale	242 255.51 €	0 €	23 339.00 €	62 500.00 €
201102	Accessibilité PMR	22 774.68 €	0 €	6985.70 €	5 014.30 €
201103	Acquisitions immobilières		1 000350.00 €		25 000.00 €
201401	Illuminations	4 904.89 €			

201601	Fort de la Coudoulière	1632.00 €			
201	Subventions équipements	8 613.74 €	11 989.26 €		
2161	Œuvres d'art	300 €	300 €		

Les autres dépenses réelles correspondent au remboursement des emprunts dont le remboursement anticipé du prêt relais pour l'acquisition Fliche Bergis : 1 069 887.40 €.

En opération d'ordre entre sections, l'amortissement des subventions a atteint 7 193.60 € et les travaux en régie ont été valorisés pour 33 392.03 €.

Les recettes réelles supplémentaires sont :

- La TLE : 7 439.80 €
- Le FCTVA : 48 280.98 €
- Le remboursement d'un emprunt par TPM pour le Fort de la Coudoulière suite au transfert de compétence : 330 €

Les dotations aux amortissements se sont établies à 390 550.11 €.

Affectation des résultats

Il sera proposé l'affectation suivante :

- report du résultat de fonctionnement de 1 796 929.79 € à la section de fonctionnement – recettes du BP 2018 ;
- report du solde d'exécution de la section d'investissement de 138 756.36 € à la section d'investissement – recettes du BP 2018.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé du Président de séance et hors la présence de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Compte Administratif du budget principal 2017 ;

DECIDE PAR 22 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER ; M. CORNU)

- D'approuver le Compte Administratif du budget principal 2017.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 avril 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire
Gilles VINCENT**